

## 2020\_CT2\_244

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Transfert de propriété des emprises foncières aménagées par la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence**

---

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_244- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020
---

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Zones d'activités**

■ Séance du 16 novembre 2020

**05\_1\_01**

■ **Transfert de propriété des emprises foncières aménagées par la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 19 Novembre 2020

16286

#### ■ Transfert de propriété des emprises foncières aménagées par la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La ZAC de Lenfant a été créée en 2009 sur la commune d'Aix-en-Provence et concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis février 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Aujourd'hui, les travaux et la commercialisation de ZAC sont achevés.

Dans le cadre de la concession d'aménagement, une partie du terrain d'assiette de la première tranche de l'opération avait été transférée du Pays d'Aix à la SPLA à titre gratuit, l'apport de ces terrains à la ZAC constituant la participation en nature du concédant.

Les travaux de la ZAC ont consisté à réaménager une voirie existante, créer deux voies nouvelles de desserte ainsi que les réseaux et ouvrages techniques nécessaires à la viabilisation de 20 lots.

Suite à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement nécessaire à la vérification du bon fonctionnement des équipements, la remise des ouvrages doit prochainement intervenir. Ces derniers doivent être remis à leurs gestionnaires respectifs, conformément au programme des équipements publics de la ZAC et à l'article 22 du contrat de concession comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201116-2020\_CT2\_244-  
DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

EQUIPEMENTS	GESTION
Voirie et ses accessoires	MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Plantation et arrosage	
Infrastructure de génie civil de communication Fibre optique	
Digues, Bassins, noues et réseau EP	
Poste de relèvement et réseau EU	
AEP	REPA
Eau brute	SCP
Éclairage public commune	COMMUNE
HTA + Poste	ERDF
Gaz	GRDF

Ainsi, l'emprise foncière des ouvrages dont la Métropole a la charge doit lui être transférée en pleine propriété à titre gratuit conformément au traité de concession et au plan de morcellement établi. Dans ce cadre, la Métropole réceptionne donc une surface de 26 511m<sup>2</sup> (avant bornage) qui correspond notamment à l'emprise de la voirie nouvelle et des espaces verts, classée ultérieurement dans le domaine public. Les emprises concernées sont réparties sur les parcelles suivantes :

Parcelles	Surface
HP772	48m <sup>2</sup>
HP767	95m <sup>2</sup>
HP766	5442m <sup>2</sup>
HP825	2630m <sup>2</sup>
HL105	8680m <sup>2</sup>
HL106	1300m <sup>2</sup>
HP765	5459m <sup>2</sup>
HP826	2532m <sup>2</sup>
HP531	54m <sup>2</sup>
HP530	16m <sup>2</sup>
HP590	118m <sup>2</sup>
HP587	137m <sup>2</sup>

Cette rétrocession est réalisée à titre gratuit. L'ensemble des frais notariés et de géomètre seront pris en charge par la SPLA.

Ces biens seront enregistrés à l'inventaire physique patrimonial sous le numéro ASTECH 13001026

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations du Conseil communautaire de la CPA n°2001\_A046 du 20 juillet 2001 déclarant d'intérêt communautaire l'aménagement du Quartier de l'Enfant à Aix-en-Provence et n°2006\_A167 du 22 juin 2006 décidant le lancement de la procédure de ZAC ;

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201116-2020\_CT2\_244-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020

- La délibération n°2009\_A221 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2009 créant la ZAC de Lenfant ;
- La délibération n°2010\_A012 du Conseil communautaire de la CPA du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et son programme des équipements publics ;
- La délibération n°2010\_B026 du Bureau communautaire de la CPA du 4 février 2010 concédant la réalisation de la ZAC du Quartier de l'Enfant à la SPLA ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de transférer l'assiette foncière des ouvrages réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SPLA.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le transfert à titre gratuit de l'emprise foncière des équipements de la deuxième tranche de la ZAC de Lenfant d'une surface totale de 26 511m<sup>2</sup> de la SPLA Pays d'Aix Territoires à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

-----  
Pour enrôlement,  
Conseiller délégué Patrimoine et Politique  
Immobilière

Christian AMIRATY



**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Transfert de propriété des emprises foncières aménagées par la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201116-2020\_CT2\_244-  
DE  
Date de télétransmission : 24/11/2020  
Date de réception préfecture : 24/11/2020